

3





Rapport sur les rémunérations

1 Conseil d'administration

1.1 Gouvernance

En vertu de l'art. 21, al. 3, ch. 2 des statuts, le Conseil, sur la proposition du Comité Nominations et Rémunération, détermine la rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvé par l'Assemblée générale. À noter que ce montant porte sur le montant global de la rémunération maximale de l'exercice social à venir, en application de l'art. 15 des statuts.

1.2 Principes de rémunération

Les principes de la rémunération des membres du Conseil d'administration sont définis à l'art. 22c des statuts. Ceux-ci perçoivent une indemnité annuelle fixe qui est indépendante du résultat du Groupe et des jetons de présence pour leur participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à des séances externes ou de préparations particulières.

La fixation de la rémunération ne fait l'objet d'aucune périodicité. Elle n'est pas différenciée entre les administrateurs. Elle est déterminée en observant notamment les rémunérations usuelles pratiquées dans le monde des affaires en Suisse. La dernière comparaison des rémunérations des membres du Conseil d'administration a été effectuée en 2022 avec un groupe de 15 sociétés, issues d'entreprises industrielles suisses cotées en bourse (hors sociétés financières) présentant une capitalisation boursière comparable, un chiffre d'affaires de même niveau et un nombre d'employés proche. Le cabinet de conseil spécialisé HCM International SA avait été chargé d'effectuer cette comparaison salariale. Cette dernière comparaison avait conclu à un positionnement de la rémunération des administrateurs du Groupe Romande Energie inférieur au marché comparé.

Les indemnités annuelles et les jetons de présence s'établissent comme suit :

Indemnités annuelles et jetons	en CHF
Président	85 000
Vice-président	37 500
Administrateur	30 000
Président d'un comité spécialisé, en plus de l'indemnité de base	6 000

Jetons de présence

- Demi-journée	1 200
- Séance extraordinaire selon horaires habituels	1 200
- Journée entière	1 800
- Séance extraordinaire séance courte (≤2h)	600
- Autres contacts extraordinaires	300/h.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité de CHF 0.70/km pour les trajets effectués entre leur lieu de travail ou domicile et le lieu des séances. Il n'existe aucune allocation de tantièmes, aucune attribution d'actions, ni toute autre forme de participation au bénéfice.

1.3 Rémunération globale

Dans les faits en 2025, les rémunérations, frais forfaitaires et charges sociales des membres du Conseil d'administration ont été les suivants :

En CHF		Rému- nérations	Charges sociales	Total 2025	Rému- nérations	Charges sociales	Total 2024
Guy Mustaki	Président du CA / Président CSD ¹	159 400	13 581	172 981	149 250	12 520	161 770
Anne Bobillier	Vice-présidente du CA / Présidente CNR ²	92 475	8 410	100 885	93 597	7 676	101 273
Stéphane Gard	Administrateur / Président CFA ³	66 300	12 243	78 543	73 973	12 799 **	86 772
Xavier Company *	Administrateur	59 400		59 400	59 775	-	59 775
Sofia de Meyer ⁽¹⁾	Administratrice	58 200		58 200	34 633	-	34 633
Nicolas Fulpius	Administrateur	59 100	5 375	64 475	55 065	4 526	59 591
Olivier Gfeller *	Administrateur	60 600		60 600	56 225	-	56 225
Paola Ghillani ⁽²⁾	Administratrice	--	-	--	26 250	4 100 **	30 350
Alphonse-Marie Veuthey	Administrateur	99 184	20 047	119 231	94 625	17 204 **	111 829
François Vuille *	Administrateur	57 600		57 600	55 665	-	55 665
Total		712 259	59 656	771 915	699 058	58 825	757 883

(1) Entrée le 29.05.2024

(2) Sortie le 29.05.2024

* Versée à l'État ou à la commune représentée.

** Y compris les cotisations patronales découlant de l'affiliation facultative à la caisse de pensions.

¹ Comité Stratégie et Durabilité

² Comité Nominations et Rémunération

³ Comité Finances et Audit

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les rémunérations versées par les sociétés filiales du Groupe (part du Groupe > 50%). Les rémunérations versées par des tiers pour des mandats dans des sociétés associées (part du Groupe < 50%) ne sont en revanche pas comprises. Les mandats dans les sociétés filiales et associées du Groupe sont indiqués au point 4.1 de ce rapport. Les débuts et fins de mandat en tant qu'administratrice, administrateur, figurent dans le chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise, au point 3, page 19.

Comme les éventuelles transactions avec les administrateurs en relation avec les produits commercialisés par le Groupe sont réalisées au prix du marché, elles ne figurent pas dans les montants indiqués ci-avant.

A noter que lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2024, celle-ci a approuvé une rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration de CHF 875'000, dont CHF 785'000 de rémunération et CHF 90'000 de charges sociales, pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

2 Direction générale

2.1 Introduction

La réussite du Groupe Romande Energie dépend dans une large mesure des capacités et de l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs. Notre Groupe souhaite être un employeur de référence, capable d'attirer, de retenir et de motiver son personnel le plus talentueux, à tous les niveaux. Entreprise apprenante, nous permettons à notre personnel de se former tout au long de sa carrière, comme nous nous engageons à participer au développement de programmes innovants de formation permettant la transition de personnes d'horizons variés vers nos métiers, ceci avec des partenariats publics et privés.

Le Groupe entend établir une relation directe et objective entre la politique de rémunération, les résultats financiers du Groupe et des entreprises qui le composent, ainsi que la qualité de l'engagement des collaboratrices et collaborateurs qui contribuent au succès de son développement.

2.2 Gouvernance

Aux termes de l'art. 15, al. 1, ch. 2 des statuts, l'Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d'administration a fixé pour la rémunération maximale de la Direction générale qui peut être versée lors de l'exercice social à venir.

Sur le préavis du Comité Nominations et Rémunération (CNR), le Conseil d'administration définit la politique de rémunération du Groupe, eu égard, s'agissant de la Direction générale, aux principes décrits à l'art. 22d des statuts. Le CNR est composé exclusivement de membres du Conseil d'administration non exécutifs. Il a pour attribution de suivre l'application de la politique de rémunération telle que définie, d'examiner les propositions périodiques d'évolution de la rémunération globale et de déterminer la rémunération individuelle des membres de la Direction générale, dans le respect de l'enveloppe globale de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale.

Pour ce faire, les pratiques en matière de rémunération d'autres entreprises servent de critères de comparaison. Une comparaison avec des sociétés suisses issues du même domaine d'activité ou cotées en Suisse – dont les critères de chiffres d'affaires, capitalisation et nombre d'EPT se rapprochent le plus du Groupe Romande Energie – est

effectuée toutes les années paires. Durant l'année 2024, une comparaison des rémunérations des membres du Comité de direction de Romande Energie a été effectuée avec un groupe de 20 sociétés, dont le marché de référence est issu du secteur d'activité de Romande Energie, à savoir des fournisseurs d'énergie nationaux. Le cabinet de conseil spécialisé EY a été chargé d'effectuer cette comparaison salariale. Les comparaisons réalisées arrivent à un positionnement de la rémunération moyenne de l'ensemble des membres du Comité de direction du Groupe Romande Energie inférieur au marché comparé.

2.3 Principes de rémunération

Les aspects sociétaux influencent fortement le positionnement de la rémunération globale de la Direction.

Le positionnement de la rémunération globale vise à se situer en-dessous mais proche de la médiane du marché.

Des mesures de plafonnement sous la forme de «pay gap ratio» sont également fixés. La rémunération la plus haute ne devra pas être 13x supérieure à la rémunération la plus basse¹. La rémunération moyenne de la Direction générale ne devra pas être 8x supérieure à la rémunération la plus basse. Le résultat des «pay gap ratios» 2025 indique que la rémunération 2025 la plus élevée se situe à 8.07 de la rémunération la plus basse, et la rémunération moyenne de la Direction générale annualisée à 6.19.

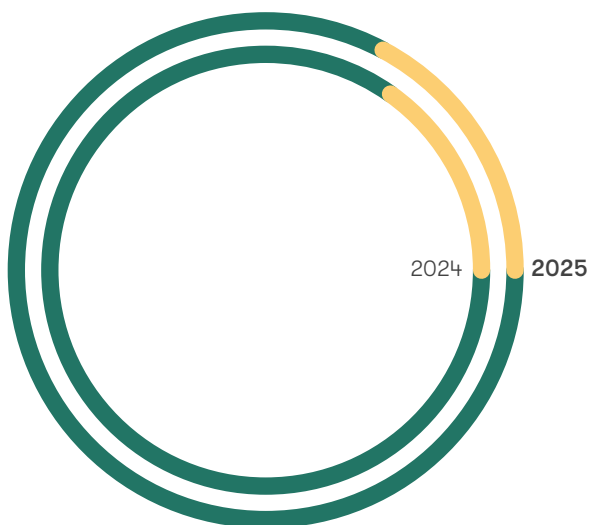
La rémunération globale des directeurs se compose d'une partie fixe et d'une participation aux résultats du Groupe.

GRI 2-19, GRI 2-21

Rémunération annuelle

L'adaptation des rémunérations des membres de la Direction générale repose sur un système bienal. Lors des années paires, une comparaison salariale du marché est réalisée pour la fixation de l'enveloppe maximale. Les années impaires, l'adaptation des rémunérations est effectuée dans le cadre des résultats de la comparaison marché et des «pay gap ratios» fixés. Fort de ce principe, la rémunération des membres de la Direction a été adaptée en 2025.

¹ Elle correspond à la rémunération annuelle la plus basse à 100% d'un contrat à durée illimitée d'une personne soumise aux conditions d'emploi de Romande Energie SA.



Composants de la rémunération globale (en%)	Influence
 Participation aux résultats du Groupe	EBITDA pluriannuel et objectifs d'entreprise
 Partie fixe de la rémunération	

Participation aux résultats du Groupe

La valeur cible de la participation aux résultats du Groupe est à 20% de la rémunération fixe pour l'ensemble des membres de la Direction.

Les valeurs cibles de la participation aux résultats du Groupe sont influencées par l'atteinte des critères de performance financiers et des objectifs d'entreprise, selon la formule suivante :

$$\text{Enveloppe} \times \text{PCF} \times \text{POE} = \text{x}$$

max 120% max 120% max 144%
 min 80% min 80% min 64%

PCF = performance des critères financiers : pilier économique. Le critère est établi sur la base de la différence de l'EBITDA retraité (hors résultats FMHL) attendu au budget comparé à celui constaté au réel.

POE = performance des objectifs d'entreprise : piliers sociétal et environnemental. Les objectifs, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, sont proposés chaque année par le Comité de direction et validés par le CNR.

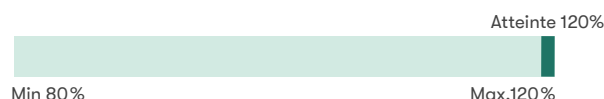
Afin d'inclure dans cet élément de rémunération une notion de long terme, la valeur est acquise comme suit :

- 2/3 correspondent aux résultats de l'année de référence ;
- 1/3 correspondent aux résultats de la moyenne des 2 années précédentes de l'année de référence (soit 3 années).

La somme de ces résultats déterminera les valeurs finales.

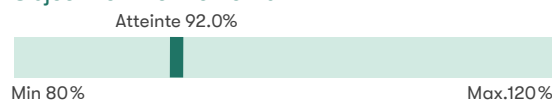
Performance des critères financiers

Elle s'est élevée à 120% :

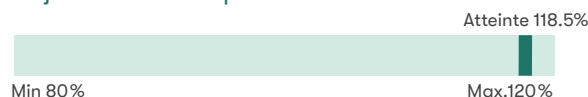


La performance des objectifs d'entreprise (POE) de l'exercice 2025 a été la suivante :

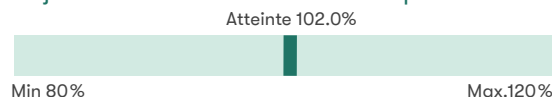
Objectif environnemental



Objectif sociétal – qualité de la relation



Objectif sociétal – sécurité informatique & au travail



L'atteinte moyenne des objectifs d'entreprise pour l'exercice 2025 a été de 105%. Tenant compte des éléments à long terme, la performance pour la fixation des participations aux résultats du Groupe des membres de la Direction s'est élevée à 118%.

En bref

Les comparaisons des niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction ont démontré des résultats similaires, à savoir un positionnement des rémunérations globales en moyenne en-dessous du marché. Lors des années impaires, une adaptation des rémunérations fixes est effectuée. En 2025, il y a eu une adaptation des rémunérations fixes des membres de la Direction.

GRI 2-20, GRI 2-21

2.4 Rémunération globale

Dans les faits, pour l'exercice 2025, le total des rémunérations octroyées aux membres de la Direction générale, laquelle était composée de huit personnes, se présente comme suit :

En CHF	Rémunération			Charges sociales		
	Fixe	Participation aux résultats du Groupe Variable	Total de la rémunération	Frais de représentation et év. indemnité véhicule	Caisse de pensions	Autres charges sociales
2025						
inclus indemnités journalières perçues						
Rémunération globale	2 567 994	524 545	3 092 539	168 740	400 256	275 186
Rémunération la plus élevée :						
Patrick Bertschy, directeur Réseaux & directeur général a.i. du 01.01.2025 au 31.08.2025	419 632	72 602	492 234	15 000	49 596	41 808

- Sur l'exercice 2025, 8,18 EPT étaient présents dans le Comité de direction.
- Est comprise dans la rémunération totale de la personne ayant bénéficié de la rémunération la plus élevée sur l'exercice 2025 l'indemnité de remplacement pour sa prise de fonction de Directeur général a.i. en sus de la rémunération fixe de sa fonction de directeur de l'Unité d'Affaires Réseaux.
- Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 17% pour la personne ayant bénéficié de la rémunération la plus élevée et 21% pour les autres membres de la Direction générale.

2024

Rémunération globale	1 987 500	351 900	2 339 400	115 440	323 871	208 813
Rémunération la plus élevée :						
Christian Petit, directeur général	583 596	99 220	682 816	18 000	91 548	55 835

- Sur l'exercice 2024, 6,6 EPT étaient présents dans le Comité de direction
- Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 17,0 % de la rémunération fixe pour le directeur général et 18,0 % pour les autres membres de la Direction générale.

Les autres charges sociales comprennent notamment les cotisations à l'AVS, l'assurance-chômage, accidents et maladie perte de gain.

À noter que lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2024, celle-ci a approuvé une rémunération globale maximale des membres de la Direction générale de CHF 4'330'000, dont CHF 3'400'000 de rémunération, CHF 730'000 de charges sociales et CHF 200'000 d'indemnités, pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

2.5 Indemnités diverses

Frais de représentation

Les frais de représentation s'élèvent forfaitairement à CHF 1'250.-/mois (CHF 1'500.-/mois pour le directeur général). En contrepartie, les directeurs assument leurs débours journaliers à concurrence de CHF 50.- (CHF 75.- pour le directeur général).

Véhicules de fonction

Les membres de la Direction générale bénéficient, s'ils le désirent, d'une voiture de fonction et remboursent à l'entreprise leurs déplacements privés. À défaut, une indemnité forfaitaire leur est servie.

Indemnités liées à des activités au sein de conseils d'administration

Toutes les rémunérations (indemnités annuelles et jetons de présence) des membres de la Direction générale liées à des mandats d'administrateurs qu'ils exercent en qualité de délégués de Romande Energie sont versées intégralement à cette dernière.

2.6 Prestations de retraite

Les membres de la Direction générale sont affiliés à la Fondation de Prévoyance Romande Energie et bénéficient de prestations identiques à celles de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la société Romande Energie SA. Il n'y a pas, en la matière, de prestations spéciales du type plan de prévoyance professionnelle «Bel-Étage» ou de prestations de rachat d'années d'assurances.

3 Autres avantages aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

L'état de la détention d'actions se présente comme suit :

Détention d'actions (état)

Actions détenues par des sociétés du Groupe au 31.12.2025	2842125 actions	9.97%
Autres actionnaires	25 657 875 actions	90.03%
Dont :		
• Nombre d'actions détenues par les membres de la Direction générale	250 actions	<1%

De même que lors des exercices précédents, aucun avantage du type attribution d'actions ou d'options, honoraires additionnels, prêt ou autre crédit, abandon de créance, ou autre avantage pécuniaire ou en nature n'a été accordé à des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale en 2025, ni à des personnes qui leur sont proches. A noter que la Commune de Lausanne, dont Monsieur Xavier Company est membre de l'exécutif, détient 882 312 actions. Monsieur Patrick Bertschy, directeur Réseaux, 250 actions.

4 Informations supplémentaires

Conformément à l'article 734e du Code des obligations, se trouvent ci-dessous les fonctions et mandats externes exercés par les membres du Conseil d'administration et de la Direction dans des sociétés à finalité économique, au 31 décembre 2025.

4.1 Membres du Conseil d'administration

Guy Mustaki

Avocat et professeur honoraire de droit de l'Université de Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, de Rham SA, Lausanne, d'Ytequam SA, Lausanne et de DR Invest SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de Fondation Théodora, Lonay

Autres activités

- Membre du Conseil consultatif de l'Académie des administrateurs (ACAD), Lausanne
- Membre du Conseil consultatif du Cercle Suisse des administratrices (CSDA), Lausanne

Anne Bobillier

Administratrice et consultante en Gouvernance d'entreprise et organisation

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Présidente de SkySoft-ATM, Genève
- Membre des conseils d'administration de Rolex Holding SA, Genève, de Rolex SA, Genève

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de CCI France Suisse (Chambre de Commerce et d'Industrie France Suisse), Genève
- Membre du Comité du SwissBoardForum, Berne
- Fondatrice et présidente d'ABoCA Sàrl, Genève

Xavier Company

Conseiller municipal de la Ville de Lausanne
et directeur des Services industriels

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président de conseils d'administration de LFO SA, Lausanne, SI-REN SA, Lausanne
- Membre des conseils d'administration de CADQUEST SA, Prilly, EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Gaznat SA, Lausanne, Petrosvibri SA, Vevey, Forces Motrices de l'Aboyeu SA (FOMAB), Martigny et Epura SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de fondation de la Fondation pour le commerce lausannois, Lausanne

Nicolas Fulpius

Chairman et co-fondateur InflaRx
CEO et co-fondateur Ansam Group

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration d'InflaRx NV, Pays-Bas, cotée au NASDAQ

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des conseils d'administration d'Ansam Holding SA, Nyon, Arcadia Consulting SA, Chêne-Bougeries
- Administrateur Idros SA, Nyon
- Administrateur délégué de CIMA Corporate Investment Management Affentrager Holding SA, Zug, BIP informatique SA, Sion
- Membre des conseils d'administration de Filaos SA, Nyon, iXion Services SA, Nyon, BRS Immobilier SA, Lausanne
- Gérant et Président de NJ Informatique Sàrl, Yverdon

Stéphane Gard

Administrateur et consultant indépendant

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Fondateur et président d'Avisa SA, Lausanne
- Membre des conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Schenk Holding SA, Rolle, Trianon SA, Nyon, API Assistance Professionnelle Informatique SA, Lausanne et de Nice & Green SA, Nyon - également membre de la direction.

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président du Conseil d'administration de la Caisse de Pension de l'État de Vaud
- Membre du Conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision, Berne
- Membre du Conseil de fondation de Plateforme10, Lausanne

Olivier Gfeller

Syndic de Montreux

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président des conseils de fondation de Etoiles de Noël, Montreux et de la Fondation Comtesse Andrée d'Etchégoyen, Montreux
- Vice-président du Conseil d'administration de Casino Barrière de Montreux SA, Montreux et du Conseil de la Fondation Claude Nobs, Montreux
- Membre du Comité de la société simple Avenir 2m2c, Montreux
- Membre des conseils de la Fondation Montreux Jazz Festival, Montreux, de la Fondation Alice et Karl Schenkel-Wagner, Chernex, et de la Fondation du Château de Chillon, Veytaux
- Membre du Conseil d'administratif de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), Vevey
- Membre de Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) et de la commission d'estimation fiscale des immeubles, Vevey
- Membre du Conseil d'administration de Centre des Congrès Montreux SA (CCM SA)

Autres activités

- Député au Grand Conseil vaudois

Sofia de Meyer

Administratrice et consultante en
entrepreneuriat durable

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'Établissement,
Hôpital Riviera-Chablais, Rennaz

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Fondatrice et directrice de Giwa Sàrl, Aubonne
- Présidente du Conseil de la Fondation du
Jardin botanique de Champex-Lac
- Membre de l'Advisory Board, UNIL, Lausanne
- Formatrice associée «Leadership systémique
et éco-preneuriat», Villars Institute
- Vice-présidente de la Fédération romande
des consommateurs, Lausanne
- Membre des conseils de la Fondation
Margherita, Crans-Montana et de la Fondation
FiBL, Frick

Alphonse-Marie Veuthey

Avocat et notaire

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration
de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Président et liquidateur de Romande Energie
Commerce SA, Morges
- Membre du Conseil d'administration
de Satom SA, Monthey

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-Président du Conseil de la Fondation de
soutien de l'Hôpital Riviera-Chablais, Rennaz
- Vice-Président de l'Association des préfets de
la République et Canton du Valais Membre
des comités de Chablais-Région, Aigle et de
l'Association du Chablais (Radio Chablais),
Monthey
- Membre des Conseils de la Fondation
«Divisionnaire F. K. Rünzi», Crans-Montana
et de la Fondation Chablais Scope, Aigle

Autres activités

- Préfet du district de Monthey

François Vuille

Délégué cantonal à la transition énergétique

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de
Forces Motrices Hongrin-Léman SA,
Château-d'Oex et de SIRESO Société
d'investissement de Suisse Occidentale SA,
Granges-Paccot
- Membre du Comité directeur de
Cleantech Alps, Sion
- Fondateur et associé de Proxipel SA, Le Vaud,
Fondateur et Président de Softcar SA, Fribourg

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-Président du CECB, Suisse
- Membre du Conseil scientifique
d'AEE Suisse, Berne
- Membre du Comité stratégique de
la Fondation Solar Impulse, Lausanne
- Fondateur et Président de Tilt Global, USA

Autres activités

- Président de la Conférence des directeurs
cantonaux de l'énergie (EnFK), Berne

4.1.1 Membre (hors conseil)

Otilie Morand

Secrétaire générale

4.2 Membres de la Direction générale

François Fellay

Directeur général

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de Romande Energie Services SA, Préverenges
- Membre du Conseil d'administration d'ID GO Management SA, Morges
- Représentant permanent de Romande Energie SA, Président de Romande Energie France SAS, Paris
- Directeur général de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Membre du Conseil d'administration d'EOS Holding SA, Lausanne
- Membre du Conseil d'administration d'EOS NER SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-président du Conseil de fondation de la salle de concert et congrès Noda BCVS, Sion

Aurore Amaudruz

Directrice de l'Unité d'Affaires Marchés

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de Logement idéal Scoop, Pully
- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Comité de l'association Economie Région Lausanne (ERL), Lausanne

Patrick Bertschy

Directeur de l'Unité d'Affaires Réseaux

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex, et de SIRESO SA, Granges-Paccot
- Membre du Conseil d'administration et directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-président du Comité de l'AES, Aarau et Lausanne
- Membre du Comité de Regiogrid, Aarau
- Membre du Comité de pilotage du Consortium StreamX, Morges
- Président du Conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

Nicolas Conne

Directeur de l'Unité de Support Finance & Services

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration de Romande Energie Services SA, Préverenges
- Président du conseil d'administration de ID GO Management SA, Morges
- Membre du conseil d'administration de Romande Energie Commerce SA en liquidation, Morges
- Membre du conseil d'administration de Energie Solaire SA en liquidation, Sierre
- Membre du conseil d'administration de Spontis SA, Avenches
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de la Commission de placement et membre du Conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

Assia Garbinato

Directrice de l'Unité de Support
Digital & Innovation

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil professionnel de la HEIG-VD, Yverdon-les-Bains
- Membre du Comité de sélection des projets de Durabilité & d'Innovation, SPEI, Vaud

Oliviero Iubatti

Directeur de l'Unité d'Affaires Immobilières
Jusqu'au 31 décembre 2025

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de Romande Energie Services SA, Préverenges
- Membre du Conseil d'administration d'ID GO Management SA, Morges
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Président des conseils d'administration de MontCAD, Montreux et Laurent Membrez SA, Aclens
- Associé gérant de Swingo Sàrl, Pully

Michel Rizzo

Directeur de l'Unité de Support
Ressources humaines

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

Thibaud Weick

Directeur de l'Unité d'Affaires Énergie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Romande Energie Holding SA, Morges

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Romande Energie Holding SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO dans les sections 1.3, 2.4 à 2.6, 3 ainsi que 4.1 à 4.2 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 36 à 47) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été audité par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 4 avril 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ce rapport de rémunération.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des sections 1.3, 2.4 à 2.6, 3 ainsi que 4.1 à 4.2 dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du rapport de rémunération, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux l'information financière auditée dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue de la Rasude 5, 1006 Lausanne
+41 58 792 81 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers SA

Mario Berckmoes
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gérard Ambrosio
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 25 mars 2026